



FEDERATION MALAGASY DE FOOTBALL  
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE

DÉCISION n°33 /FMF/CEN/23

Portant publication de la liste provisoire des  
candidats à l'élection de président de la FMF

LA COMMISSION ELECTORALE

Vu les Statuts de la FIFA et de la CAF,  
Vu le Statut de la FMF et son règlement d'application,  
Vu le Code électoral de la FMF en date du 13 Mars 2023, approuvé par la FIFA et l'AGO en date du 04 Mars 2023,  
Vu la décision n°001/FMF/23 portant nomination des membres de la Commission électorale de la FMF,  
Vu la décision n° 002/FMF/23 portant nomination des membres de la Commission de recours à la Commission électorale de la FMF,  
Vu le principe d'indépendance de la CEN,  
Vu le PV de dépouillement des plis en date du 15 septembre 2023 établi par la Commission Electorale Nationale,

La commission électorale composée de :  
RALAVARISOA Beby Fabienne, Présidente,  
RAKOTONIRIANA Daniel, Vice-Président,  
RANDRIAMPARANY Jocelyn, membre  
TATAFRAKY Benjamin, membre  
MAMINIRINA Jolce, membre suppléant,

à l'unanimité

DECIDE :

**Article 1** : Sont provisoirement retenus la candidature au poste de président de la FMF :

1. RAKOTOMALALA HANDRINIAINA STANISLAS
2. ANDRIANONY VICTORIEN
3. RANDRIAMANAMPISOA ALFRED
4. ASTINA DOUGLAS WILSON
5. RAKOTOMAMONJY NEYPATRAIKY ANDRÉ

**Article 2** : Par application de l'Article 6.1 du Guide électoral, la voie de recours est ouverte à toute personne ou son fondé de pouvoir justifiant un intérêt légitime dans un délai de deux (02) jours, soit le 16 et le 17 septembre 2023.

Les dossiers de recours seront envoyés directement par courriel à l'adresse [comrecoursfmf@gmail.com](mailto:comrecoursfmf@gmail.com), et en copie au secrétariat général de la FMF [fmf@fmf.mg](mailto:fmf@fmf.mg) ; ou déposés directement au bureau du secrétariat général de la FMF.



*[Handwritten signatures]*

**Article 3** : La liste définitive n'interviendra qu'après le délai de recours, ou après décisions de la Commission de recours le cas échéant.

**Article 4** : La présente décision entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Antananarivo, le 15 septembre 2023

Pour la Commission Electorale Nationale,  
La Présidente



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabienne', is written over a horizontal line.

LAVARISOA Beby Fabienne